



Présents : G. BOUHIN, A. CARRIERE, M. CHAPELLIER, I. CUENOT, M. DESTAING, F. GARCIA, J-P. GURTNER, B. JEANNIN, O. MARLOT, C. MICHEL, F. OLÉRON, O. REGNIER, J. DE LA ROCHEFOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI.

Excusés : F. GARREAU, N. PECOT, C. BLAIN, F. DOLE, L. SCHNEITER, T. VUITTENEZ, A. LOUVRIER procuration respective à N. SIEVERT, O. MARLOT, I. CUENOT, G. BOUHIN, C. MICHEL, F. GARCIA, M. DESTAING

Le compte rendu du conseil municipal du 6 octobre est validé à l'unanimité. Quorum atteint.

Le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les délibérations suivantes :

- contrat groupe SYDED
- mise en place du remboursement des frais kilométriques et repas aux agents
- décision modificative Budget Bois

**Le conseil municipal se prononce favorablement pour le rajout de ces délibérations à l'ordre du jour.**

### 1. Vie de la commune

#### ➤ Divers

- Les appels d'offres du crématorium, des travaux de mise en séparatif des rues de la Gare et de la Nue, de la démolition de l'ancien EHPAD sont en cours. Ceux de la place de l'église et du périscolaire/crèche seront réalisés dans l'hiver.
- Suite aux demandes, nous allons ouvrir l'accès nord du cimetière. Nous prions les usagers de respecter le sens de circulation, de gérer leurs déchets aux points de collectes et de ne pas pénétrer en voiture dans le cimetière. Dans le cas contraire, nous serons contraints de fermer définitivement cet accès.
- Une demande de changement de destination du local rue des Fauvettes dit « La grange des Cuenot » pour faire une salle de réception pouvant recevoir 300 ou 700 personnes a été formulée. Le maire sollicite l'avis du Conseil Municipal à bulletin secret. La réalisation d'un tel projet est un atout pour la commune mais la proximité immédiate des habitations pose question. Après débat, le Conseil Municipal vote à 18 voix contre 4 voix pour. (Isabelle CUENOT ne prend pas part au vote).
- L'association Tennis club de Levier sollicite la commune pour la réfection du terrain extérieur. Le conseil répond favorablement pour étudier les possibilités qui se présentent. Un retour sera fait dans les prochaines semaines.
- L'illumination du Sapin de Noël organisée par le CEL et la municipalité aura lieu le 17 décembre. (voir affiche)

#### ➤ Loi d'accélération de la production des énergies renouvelables

La loi d'Accélération de la Production des Energies Renouvelables (APER), demande aux élus des communes de zoner les implantations possibles pour de nouvelles installations de productions d'énergies renouvelables. L'état souhaite un retour avant le 31 décembre. Les enjeux sont multiples et importants. Avec ce calendrier contraint, **pour permettre à chacun de s'exprimer sur le sujet, il est proposé de mettre à disposition du public un livre de recueil accessible du 20 novembre au 6 décembre en mairie pour collecter toutes les remarques sur le sujet. Les observations seront traitées lors de la réunion publique ouverte à tous du 9 décembre à la salle socio-culturelle de 10H00 à 12H00.**

Quelques propositions par énergie :

- Solaire : mettre la totalité des surfaces couvertes de la commune dans la Zone d'Accélération des Energies Renouvelable ZAER et d'intégrer l'ancienne déchetterie route de Septfontaine ainsi que la totalité de la zone d'activités économiques Champ Begaud dans ce dispositif.
- Biomasse : mettre la totalité des zones urbaines dans le ZAER.
- Eolien : le territoire n'est pas adapté à la pose de grand éolien puisque Levier se situe sous le couloir militaire – Quid du petit éolien ?
- Que dire de la méthanisation, de l'hydrogène....

Pour vous aider dans vos réflexions vous trouverez quelques liens utiles :

<https://www.tramayes.com/APER/>

<https://macarte.ign.fr/carte/W3Cf8x/Portail-Cartographique-EnR>

➤ Tiers-lieu

Voir feuille municipale du 6 octobre. L'Espace partagé à l'étage de l'ancienne trésorerie accueil son premier usager (studio photo). Vous êtes à la recherche d'un bureau, d'un local partagé, venez découvrir votre espace lors des **Portes ouvertes : le 18 novembre 2023 de 10H00 à 12H00**

## 2. Etat d'assiette pour les coupes 2024

### LABERGEMENT DU NAVOIS

Volume prévisionnel (m <sup>3</sup> )					Volume commercial prévisionnel (m <sup>3</sup> )				
Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Mode de commercialisation proposé (résineux)
15 a	*RAS	1.2	250	70	320	200	50	250	Contrat petit bois et gros bois
19 r	*RAS	3	250	70	320	200	50	250	Contrat gros bois
20 r	*RAS	2	450	70	520	400	50	450	Contrat gros bois
Volume totaux			<b>950</b>	<b>210</b>	<b>1160</b>	<b>800</b>	<b>150</b>	950	

\*RAS : Rase raison sanitaire

### LEVIER

Volume prévisionnel (m <sup>3</sup> )					Volume commercial prévisionnel (m <sup>3</sup> )				
Parcelle	Type de coupe	Surface à parcourir	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Volume résineux	Volume feuillus	Volume total	Mode de commercialisation proposé (résineux)
4	*JA	12.94	900	0	900	850	0	850	Contrat gros bois
20	*JA	7.88	350	50	400	300	30	330	Contrat gros bois
28	*RD	2	600	0	600	500	0	500	Contrat gros bois
Volume totaux			<b>1850</b>	<b>50</b>	<b>1900</b>	<b>1650</b>	<b>30</b>	<b>1680</b>	

\*JA (Jardinage) \* RD (Régénération)

### Accord à l'unanimité

## 3. Validation des RPQS - Rapports sur le Prix et la Qualité du Service dans le domaine de l'eau et de l'assainissement

Les RPQS sont instaurés pour assurer une meilleure transparence sur les services d'eau et d'assainissement. Leur production est obligatoire pour être éligible aux subventions. Après présentation, le conseil, à l'unanimité, valide les RPQS.

## 4. Plan de financement pour la mise en séparatif des réseaux de la rue de la Gare et de la Nue

Le Maire présente le projet et le plan de financement de la mise en séparatif, de la reprise du réseau d'eau potable et de l'aménagement de la voirie rue de la Nue et de la Gare.

<b>PLAN DE FINANCEMENT</b>		
	Montant HT	%
Département	39 284.05€	7 %
OPSA	13 125.00€	2 %
Agence d'eau	196 420.25€	33 %
DETR	100 000.00€	17 %
Auto-financement	248 816.20€	42 %
<b>TOTAL</b>	<b>597 645.50€</b>	<b>100 %</b>

## Accord à l'unanimité

### 5. Travaux d'enfouissement des réseaux secs

Il a été demandé au SYDED de chiffrer l'enfouissement des réseaux secs de :

- la rue de Champagnole pour 263 750€ reste à charge 159 120€ TTC. La municipalité souhaite embellir les entrées de ville. Les réservations pour le passage des réseaux ont été prévus lors de la création de la piste cyclable.
- Dans le cadre de l'aménagement de la rue de la Gare et de la Nue la municipalité souhaite profiter des travaux pour enfouir les réseaux et répondre ainsi aux problèmes esthétiques et techniques de plus en plus fréquent suite au changement climatique. 321 270€ reste à charge 193 500€ TTC.
- Après avoir déplacer le transformateur suite à la démolition de l'ancien EHPAD, Nous profiterons des travaux pour supprimer les 3 poteaux restants rue du Rocheret et de la Douet. 77 500€ reste à charge 46 550€ TTC

Le conseil, à l'unanimité accepte l'enfouissement des réseaux secs.

### 6. Droit de préemption ADDSEA

L'ADDSEA (Association Départementale de Sauvegarde de l'Enfant et de l'Adolescent dans le Doubs) a mis en vente son bien situé 6 rue de Salins, cadastré sous les numéros AE 220, 465, 466 et 467.

L'immeuble de 6 appartements accueillait des logements sociaux pour les réfugiés.

L'emprise extérieure est limitée.

Une réhabilitation privée avec au minimum 6 appartements vont créer une problématique sur le stationnement place de l'Argillier et de la mairie.

Le manque de place est déjà probant avec la proximité du groupe scolaire et des services.

Le prix de vente est de 90 000€.

Dans ce contexte, il est proposé de préempter le bien.

**22 voix pour 1 abstention**

### 7. Prix de l'eau et de l'assainissement

Le maire propose, pour la période du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 septembre 2024 de modifier les tarifs de l'eau et de l'assainissement.

**Le SIEPA, fournisseur en eau de la commune nous annonce une augmentation de 18% soit env. 20 cts. Nous sommes toujours dans l'attente de celle du syndicat de DOMMARTIN.**

En répercutant l'augmentation et les besoins de la commune, il est proposé de passer la redevance de l'eau de 1.80€/m<sup>3</sup> à 2.2€/m<sup>3</sup> avec une part fixe inchangée à 21€.

Il est proposé de passer la redevance assainissement de 2.3€/m<sup>3</sup> à 2.6€/m<sup>3</sup> avec une part fixe inchangée de 11€ pour équilibrer le budget.

Le prix total facturé pour l'eau et l'assainissement passe donc de 4.1 à 4.8€/m<sup>3</sup> avec 32€ de part fixe (hors redevance agence de l'eau)

Au vu des travaux à réaliser et imposer par les services de l'état pour se mettre en conformité, le prix de l'eau et de l'assainissement se verra fortement impacté dans un avenir proche.

A noter également que la consommation globale a légèrement diminué. L'usage de plus en plus fréquent de réserve d'eau n'est pas étranger à cette baisse générale. Il est rappelé que ces dispositifs sont encouragés mais doivent être déclarés en mairie et faire l'objet d'une facturation sur l'assainissement. Seules les réserves pour l'usage extérieur et sans rejet dans les réseaux de la commune sont exonérées de déclaration.

**22 voix pour 1 contre**

## 8. Marché de travaux de démolition de l'EHPAD (Ajourné)

## 9. Groupement d'achat SYDED

Depuis 2021, l'Europe subit une crise énergétique sans précédent qui impacte très fortement les marchés de gros de l'énergie ainsi que nos factures. Le bouclier tarifaire a permis de réduire sensiblement la hausse, mais cette mesure reste insuffisante et a une durée limitée.

Le gouvernement a fait évoluer son Code de l'énergie pour permettre aux consommateurs de signer des contrats de vente direct d'électricité auprès des producteurs, afin de couvrir une partie de leurs besoins en dehors des marchés de gros et ainsi limiter leur exposition aux fluctuations extrêmes des prix. Pour bénéficier de cette mesure, les Syndicats d'Énergies de la région Bourgogne-Franche-Comté ont dû créer un nouveau groupement d'achats.

Ce nouveau groupement implique une évolution du système de calcul des cotisations des communes afin de permettre au SYDED de couvrir les coûts d'ingénierie technique et de gestion.

En ce qui concerne la Commune de LEVIER, l'estimation de la cotisation annuelle sera de 201.00€ environ au lieu de 193.00€ actuellement.

**21 voix pour 2 abstentions** pour adhérer à ce nouveau groupement d'achat.

## 10. Remboursement frais Km et repas des agents

Le Maire propose de valider le remboursement des frais kilométriques selon le barème en vigueur lors des déplacements des agents en dehors de la commune pour les besoins du service ou dans le cas de formation. Il en est de même pour la prise en charge des repas avec un plafond de 15€.

**Accord à l'unanimité**

## 11. Décision modificative Budget Bois

Afin de payer les dernières factures de l'année, il convient d'ouvrir des crédits en dépenses de fonctionnement au chapitre 011 pour un montant de 15 000€. La section de fonctionnement du budget primitif Bois reste en suréquilibre

Fonctionnement		
	Dépenses	Recettes
Dépenses c/611 « Contrat de prestations de services »	10 000€	
Dépenses c/622 « Rémunérations et honoraires »	5 000€	
Total D 011 « Charge à caractère générale »	15 000€	

**Accord à l'unanimité**

## Quelques informations...

L'amicale des Sapeurs-Pompiers

vous informe que les pompiers vont débiter la tournée des calendriers jusqu'aux vacances de décembre.

Merci de leur réserver un accueil chaleureux !



La prochaine collecte de sang aura lieu

**le mercredi 6 décembre 2023**  
**de 16H à 19h**  
**à la salle socio-culturelle**

Rendez-vous à prendre sur :  
<https://dondesang.efs.sante.fr/trouver-une-collecte>

### LE CALENDRIER DE L'AVENT DE VOS COMMERCANTS

Du 2 au 30 novembre 2023  
Tirage à partir du 1 décembre  
Organisé par le carrefour économique de LEVIER

**24 CASES  
24 CADEAUX**



**24 cadeaux à gagner  
dont 1 weekend  
gourmand et détente !!**

Lors de votre achat chez un commerçant partenaire, remplissez un bulletin de participation, et tentez de gagner l'un des 24 cadeaux mis en jeux !

Voir conditions et règlements dans les magasins participants  
Jeu avec obligation d'achat

Le spectacle de Noël pour les enfants de Levier aura lieu le mardi 12 décembre à 17h à la salle des fêtes



La Dirijonque à Pédales

Lui, c'est Hercule Poids Plume et depuis toujours, il n'a qu'une envie : aller voir plus loin que le bout de son nez...

Un peu magicien, musicien, très bricoleur et créatif, il va inventer un étrange navire et se jeter le nez au vent dans d'incroyables aventures...

Êtes-vous prêt à embarquer ?!

Un Tiers-lieu près de  
chez vous

"ESPACE PARTAGÉ"

## PORTES OUVERTES

LE SAMEDI 18 NOVEMBRE  
2023

DE 10H00 à 12H00

2 RUE DE SALINS

(à l'étage de l'ancienne perception -  
entrée à l'arrière du bâtiment)

25270 LEVIER



## ANIMATION LA DEMARCHE ZERO-DECHET DANS SA GLOBALITE

LEVIER

Le samedi 2 décembre 2023

De 10h à 12h

Salle Les Halles, derrière la mairie

Organisée par « Vert chez vous »  
Animée par Élodie Mairot, Préval  
Haut Doubs

MERCI DE ME FAIRE PART DE  
VOTRE PRESENCE AU  
0687455015



## RANDEE NOCTURNE DE NOËL - 5KM

SAMEDI 9 DÉCEMBRE

Départ entre 17h30  
et 18h

Salle des fêtes de  
Levier

Vin chaud/Box  
morbiflette/Dessert

Repas enfant

Soirée concert

12€  
Adulte

6€  
Enfant



Sur réservation uniquement avant le 24/11.

Renseignements au 0687138311

Eclairage obligatoire



ORGANISÉ PAR LE CARREFOUR ECONOMIQUE DE LEVIER  
ET LA MUNICIPALITE

## ILLUMINATION SAPIN LEVIER

DIMANCHE  
17 DECEMBRE 2023  
PLACE DE LA MAIRIE  
A PARTIR DE 16H00

Programme :

Flash mob  
Arrivée du Père Noël  
Illumination du sapin  
Animations diverses  
Buvette, crêpes et marrons chauds



LE TRI  
+ FACILE

BULLETIN

